
Atelier de sensibilisation et d'information des médias et des OSC sur la Directive CEDEAO relative aux grandes infrastructures hydrauliques

Rapport technique



Ouagadougou, le 12 septembre 2017

Partenaires financiers



Sigles et abréviation

AE	Agence de l'Eau
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
CCRE	Centre de Coordination des Ressources en Eau
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
ESS	Evaluation Environnementale et Sociale
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
GIH	Grande Infrastructure Hydraulique
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (coopération allemande)
GWI	Global Water Initiative
IH	Infrastructure Hydraulique
IIED	International Institut for Environment and Development
OB	Organisme de Bassin
OSC	Organisation de la Société Civile
PAP	Populations Affectées par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REPHA	Réseau des Parlementaires burkinabè pour l'Eau Potable, l'Hygiène et l'Assainissement
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
TDR	Termes de Référence
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Table des matières

Déroulé de l'atelier.....	5
Cérémonie d'ouverture.....	5
Mot de bienvenue du Directeur Pays d'Eau Vive Burkina Faso – <i>Dr. Zakari BOURAIMA</i>	5
Intervention du représentant des participants – <i>M. Lamine KOUATE</i>	5
Mot d'ouverture du Représentant du Réseau des Parlementaires burkinabè pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement – <i>M. le Député Emmanuel LANKOANDE</i>	5
La tenue du panel	6
Communication : Présentation de la Directive CEDEAO relative au développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest	6
Projection d'animations GWI.....	7
« Négocier des accords justes entre les pouvoirs publics et les communautés affectées par les barrages »	7
« Partager les revenus des grands barrages pour soutenir le développement local »	7
« Sécuriser les droits fonciers des populations affectées par les barrages en Afrique de l'Ouest »	7
Intervention 1 : Incidences du barrage de Bagré aux plans social, économique et environnemental : quelles conséquences de l'adoption de la Directive ?	7
Intervention 2 : Etudes d'impacts antérieures : leçons apprises et enjeux de l'adoption de la Directive.....	8
Echanges entre panélistes et participants	8
Travaux de groupes	10
Cérémonie de clôture	11
Mot du Directeur Pays d'Eau Vive Burkina Faso – <i>Dr. Zakari BOURAIMA</i>	11
Mot de clôture du Représentant du Réseau des Parlementaires burkinabè pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement – <i>M. le Député Emmanuel LANKOANDE</i>	11
Résultats atteints	11
Conclusion.....	13
Annexes	14
1. Liste de présence	14
2. Communiqué final.....	16
3. TDR de l'Atelier de sensibilisation et d'information des médias et des OSC sur la Directive CEDEAO sur les infrastructures hydrauliques.....	18
4. Discours d'ouverture du Représentant du Réseau des parlementaires pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement (REPHA/BF) – <i>Député Emmanuel LANKOANDE, chargé de la communication REPHA</i> 22	
5. Plans d'actions des médias et des OSC pour valorisation des acquis de l'atelier	24
Plan d'action des médias pour valorisation des acquis de l'atelier	24
Plan d'action des organisations de la société civile pour valorisation des acquis de l'atelier	24
6. Contenus médias produits.....	26

Introduction

Les grands projets d'infrastructures hydrauliques font l'objet, depuis de nombreuses années, de controverses quant à leurs impacts et retombées. Sensés répondre à des enjeux de développement nationaux, en fournissant de l'énergie, en sécurisant l'approvisionnement alimentaire et l'eau potable, ces ouvrages créent souvent des déséquilibres sur les territoires, à la fois environnementaux et socio-économiques, engendrant des frustrations de la part des populations affectées qui perdent l'essentiel de leur moyen de subsistance et leur foyer.

L'enjeu est donc de trouver un équilibre entre rentabilité économique des ouvrages, réduction des impacts négatifs sur l'environnement et développement social, via le partage des bénéfices issus de ces ouvrages et la concertation entre toutes les parties prenantes.

Dans ce sens, dès 2009, la CEDEAO a entrepris, via le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE), un large processus de dialogue régional visant à améliorer la manière dont les grands projets d'infrastructure hydraulique sont mis en œuvre en Afrique de l'Ouest. Ce processus a été amorcé par la mise en place d'un panel d'experts qui a produit des recommandations lesquelles ont ensuite fait l'objet de plusieurs concertations et consultations réunissant l'ensemble des acteurs pertinents du secteur à tous les niveaux (Etat, Organismes de Bassin, usagers de l'eau, société civile ...). Ce vaste processus a abouti en décembre 2011 à l'élaboration et l'adoption des « lignes directrices sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest », présentées sous forme de guide. Un pas de plus a été franchi lors de la 78ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO qui s'est tenue à Monrovia (Libéria) les 1^{er} et 2 juin 2017, avec l'adoption des lignes directrices sous forme de Directive, devenant de fait des normes communautaires à force exécutoire.

Cet acte constitue une avancée majeure dans la bonne gouvernance des ressources en eau et l'harmonisation des pratiques des infrastructures hydrauliques, la CEDEAO étant la seule communauté à avoir adopté un tel texte. Cependant, pour une effectivité sur le terrain, il importe que la Directive soit connue et appropriée par l'ensemble des parties prenantes concernées, au premier rang desquelles se trouvent les acteurs de la société civile, les élus locaux et les populations. La réalisation d'actions de vulgarisation et d'information du grand public est donc capitale pour y arriver.

Dans cette perspective, *Eau Vive Internationale* a organisé, avec l'appui financier de la Global Water Initiative (GWI) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), un atelier d'information et de sensibilisation des organisations de la société civile et des médias, qui s'est tenu à Ouagadougou, le 12 septembre 2017. Cet atelier a réuni une vingtaine de participants issus de la société civile burkinabè (8 ONG représentées), des médias (9 organes de la presse écrite, en ligne, radio et TV), mais également de deux communes directement concernées par la réalisation de barrages (Bagré et Bama), ainsi que du représentant du réseau des parlementaires pour le secteur de l'eau (REPHA).

Au-delà des présentations qui ont été faites sur le contenu de la directive, sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la réalisation de grands barrages, l'atelier a aussi permis d'engager une démarche de diffusion concrète à travers l'élaboration, par les acteurs eux-mêmes, de plans d'actions pour le plaidoyer et la veille sur le suivi de l'application de la directive.

Déroulé de l'atelier

Cérémonie d'ouverture

Présidée par le représentant du Réseau des Parlementaires burkinabè pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, la cérémonie d'ouverture de l'atelier a été marquée par trois (03) interventions et a bénéficié d'une couverture médiatique nationale par la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB).

Mot de bienvenue du Directeur Pays d'Eau Vive Burkina Faso – Dr. Zakari BOURAIMA

Dans son mot de bienvenue, le Directeur Pays de l'ONG *Eau Vive* au Burkina Faso a d'emblée souligné l'importance de la thématique de la gestion des ressources en eau dans le contexte ouest-africain, et notamment celle des eaux de barrages transfrontaliers. Afin de faire face à la complexité de la question, la CEDEAO a élaboré un système normatif à même d'assurer une meilleure concertation des acteurs, à travers notamment l'adoption de cette Directive. M. Bouraima a ensuite salué la présence de l'ensemble des participants à cet atelier, les OSC et les médias ayant un rôle majeur à jouer pour la diffusion de la Directive et la sensibilisation du grand public. Il a également souligné la qualité des experts intervenant pour cette activité et leur connaissance fine de la problématique, avant de souhaiter à tous d'excellents travaux.



Le Directeur pays d'Eau Vive Burkina Faso

Intervention du représentant des participants – M. Lamine KOUATE

Après avoir remercié l'ONG *Eau Vive* pour l'organisation de cette initiative à l'endroit des OSC et des médias, ainsi que le REPHA pour sa présence et son accompagnement, M. Kouaté a souhaité illustrer le bien-fondé de la thématique de l'atelier, en rendant compte de sa propre expérience en tant que Directeur Général de l'Office des Barrages puis Président du Conseil National de l'Eau du Burkina Faso entre 2003 et 2010. Ainsi, nombre de constructions d'ouvrages hydrauliques ont été par le passé imposées aux populations, sans que celles-ci ne soient impliquées, et les études d'impacts menées peu partagées avec l'ensemble des acteurs. M. Kouaté a conclu en soulignant la nécessité d'adopter des approches bottom-up dans la réalisation et la construction des barrages, afin de ne pas répéter ces erreurs, comme cela a pu être le cas à Samendéni.

Mot d'ouverture du Représentant du Réseau des Parlementaires burkinabè pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement – M. le Député Emmanuel LANKOANDE¹

En ouverture à son discours, M. le Député a tenu à excuser l'absence du Coordonnateur du REPHA, M. Halidou SANFO, pour des raisons de calendrier, et transmis les salutations du nouveau Président de l'Assemblée Nationale, l'honorable Alassane SAKANDE. Le député Lankoandé a indiqué l'immense privilège et honneur qu'il avait de prendre la parole à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture, et plus encore la satisfaction du REPHA d'avoir été impliqué sur un sujet de développement aussi essentiel que la gestion des ressources en eau.

En tant que parlementaire, le député a marqué tout son intérêt pour cette directive et s'est engagé à veiller à ce qu'elle devienne une réalité dans la législation burkinabè, dans les plus brefs délais, et au plus tard à une échéance de 3 ans, et ce, afin de pouvoir relever les défis immenses que sont ceux du Burkina Faso.

¹ Discours en Annexe 4



M. Lamine KOUATE, représentant des participants



Le député Emmanuel LANKOANDE

La cérémonie d'ouverture a ensuite laissé place aux travaux proprement dits, avec la tenue d'un panel, composé d'une communication principale suivie d'interventions, et de travaux de groupes permettant aux participants de s'approprier véritablement la thématique par la définition d'actions futures à mettre en œuvre.

La tenue du panel

Le panel a permis aux participants de s'imprégner de la Directive CEDEAO, de son contenu et ses enjeux pour les pays de la CEDEAO, ainsi que d'être informés des problématiques afférentes aux grands barrages, de leurs impacts environnementaux et socio-économiques, à travers le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Communication : Présentation de la Directive CEDEAO relative au développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest

Par le Pr Amidou GARANE, Professeur de Droit international public – Université Ouaga 2

En introduction, le Pr Garané a indiqué qu'il a pris part, dès 2009, au processus de dialogue sur les ouvrages en tant que membre du panel d'experts mis en place par le CCRE. Plus récemment, il a été mandaté à nouveau par la CEDEAO pour participer à la rédaction de la Directive, adoptée en juin dernier à Monrovia, et qui vise à harmoniser la pratique des infrastructures hydrauliques dans l'espace CEDEAO.

Après être revenu en détail sur le **processus d'élaboration de la Directive** (lignes directrices sans forme de guide, puis adoption sous forme de texte juridique, communautaire et contraignant), le communicateur a présenté aux participants les **6 chapitres** que compte la Directive dans sa forme actuelle.

- Chapitre 2 : Affirmer le rôle majeur des OB dans le développement des GIH transfrontalières. Il s'agit notamment de faire jouer aux OB leur véritable rôle en assurant leur viabilité financière (inciter les Etats à s'acquitter de leurs cotisations annuelles), et institutionnelle, en les dotant, entre autres, de documents de base : SDAGE, vision partagée, etc.
- Chapitre 3 : Intégrer les populations affectées comme acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet. Ce 2^e chapitre s'articule autour de quelques grands principes : concéder aux PAP les bénéfices directs générés par le barrage ; tenir compte des considérations culturelles et immatérielles dans les programmes de réinstallation ; faire en sorte que les conditions de vie des populations s'améliorent après la construction du barrage ; minimiser les risques de dégradation des moyens de subsistance ; réparer les préjudices. Au Ghana par exemple, un fonds a été créé pour réparer les injustices passées liées à la création du barrage d'Akossombo. Cela permet également de restaurer la confiance entre l'Etat et les populations.
- Chapitre 4 : S'assurer que les différents acteurs du développement des GIH jouent leur rôle respectif. Tous les organes impliqués, à quelque niveau que ce soit, doivent agir en synergie et de manière concertée.
- Chapitre 5 : Evaluer et optimiser la rentabilité des grands ouvrages en Afrique de l'Ouest

Lors de l'évaluation économique, il importe désormais de prendre en compte les secteurs induits par le projet (pêche, pastoralisme, ...) et ne plus faire des ouvrages uniquement dédiés à la production d'énergie ou d'eau. Par ailleurs, les calculs économiques doivent tenir compte des coûts liés aux mesures prises sur les plans environnementaux et sociaux, sans quoi les travaux ne peuvent commencer.

→ **Chapitre 6** : Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO

Le partage de bonnes expériences est capital pour tirer leçon des précédentes situations. Plus encore, selon le communicateur, il faudrait que la CEDEAO fasse des efforts pour créer un pool de compétences et une masse critique de professionnels en Afrique de l'Ouest.

→ **Chapitre 7** : Adopter un cadre de référence régional pour la conduite des ESS

Il s'agit notamment d'harmoniser la conduite des processus d'EIES.

Pour conclure, M. Garané a rappelé que le texte entrerait en vigueur dès sa signature, mais que la CEDEAO laissait 3 ans aux Etats pour la mettre en œuvre, afin que ceux-ci puissent prendre les mesures nécessaires.



Le Pr Amidou GARANE lors de sa communication

Projection d'animations GWI

Trois (03) courtes séquences animées ont été projetées et présentées par la modératrice, Mme Yolande BAYALA, Chargée de projets à *Eau Vive BF*. Produites par GWI, ces animations militent pour la réalisation de barrages qui tiennent davantage compte des considérations d'ordre écologique, économique et social. Elles sont par ailleurs un moyen facile d'accès à l'information pour les parties prenantes et constituent un point d'entrée rapide pour analyser des situations complexes engendrées par la construction de barrages.

« **Négocier des accords justes entre les pouvoirs publics et les communautés affectées par les barrages** »

Cette projection a permis de mettre en évidence le rôle du négociateur et des communautés. L'accord permet de poser les responsabilités de chacun et de surseoir ainsi aux conflits qui peuvent naître de l'interprétation de l'accord.

« **Partager les revenus des grands barrages pour soutenir le développement local** »

Une deuxième animation produite par GWI a été projetée à l'assemblée, portant sur le thème du partage des bénéfices générés par les barrages. Cette vidéo a mis en exergue le fondement de la mise en place d'un fonds de développement dont l'objectif est de créer de la richesse pour assurer le développement local (AGR, hôpitaux, écoles...) même après la réalisation du barrage.

« **Sécuriser les droits fonciers des populations affectées par les barrages en Afrique de l'Ouest** »

Cette animation examine les défis relatifs à l'obtention d'une compensation équitable pour les personnes affectées par la construction de grands barrages, et définit les différentes étapes pour s'assurer que les agriculteurs expropriés puissent bénéficier d'un accès sécurisé à de nouvelles terres.

Intervention 1 : Incidences du barrage de Bagré aux plans social, économique et environnemental : quelles conséquences de l'adoption de la Directive ?

Par Etienne KABORE, Responsable Social/Gestion des Terres du PPCB / Directeur de la Valorisation Economique de BAGREPOLE

Monsieur Kaboré a abordé la question de l'impact du barrage de Bagré en adoptant un angle d'approche centré sur la **gestion de la réinstallation des PAP** dans le cadre de la réalisation du Pôle de croissance de

Bagré. Ce projet, qui a bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale, a été conçu afin de tirer profit des opportunités présentes à Bagré permettant ainsi de valoriser le barrage.

Selon l'intervenant, **le projet s'inscrit à plusieurs égards dans l'esprit de la Directive** :

- En amont du projet, les populations ont été informées via des consultants recrutés pour cela.
- Une commission nationale chargée des enquêtes et de la négociation a été mise en place.
- Des comités locaux sont installés, dans lesquels chaque village est représenté par 4 personnes afin de veiller à ce que l'intérêt de tous soit pris en compte.
- Les PAR (identification des biens) et les modalités de compensation sont définis conjointement avec la population. Au-delà de l'indemnisation, le projet prévoit également de l'appui-accompagnement : réalisation de forages et d'une école, formations, plans de réinstallation, ...
- Etc.

Selon M. Kaboré, seul un engagement politique très fort et une bonne communication permettront de s'inscrire en conformité avec la Directive.

Intervention 2 : Etudes d'impacts antérieures : leçons apprises et enjeux de l'adoption de la Directive

Par Dr Joseph WETHE, Directeur adjoint USAID WA-WASH

Dr Wethé s'est attaché à faire un **état des lieux des barrages en Afrique de l'Ouest** et retracé l'évolution des études d'impacts environnementales et sociales (EIES), au regard de l'adoption de la Directive. Comme il l'a indiqué dans la première partie de son exposé, l'Afrique de l'Ouest ne compte pas moins de 28 bassins fluviaux et 150 grands barrages, multifonctions pour la plupart, et qui ont engendré des déplacements de populations.

Si les **EIES** se trouvent aujourd'hui au premier plan des préoccupations avec l'adoption de la Directive, il n'en a pas toujours été ainsi. L'application de ces études pour les barrages a ainsi connu une grande évolution au cours des dernières décennies.

- Avant les années 1980, les **approches technicistes** prédominaient, avec des bénéfices négligeables pour les populations, entraînant de fortes frustrations sociales. L'absence de vision holistique au sein du barrage donnait lieu à des conflits entre agriculteurs et éleveurs.
- Dans les 80's-90's ont émergé les **approches environnementales** dans lesquels les effets négatifs sont pris en compte, sans toutefois une réelle vision à long terme concernant les risques.
- Entre les années 90 et 2000 : la forte présence des OSC et des ONG a conduit à l'adoption d'**approches humaines et sociales**, incluant la création de comités de l'eau, la préservation du patrimoine culturel, l'obligation d'études d'impacts pour les barrages.
- Après 2000, l'équité et le dialogue marquent les approches (processus CEDEAO). Des accords transparents et participatifs sont élaborés en amont du projet où tous les aspects sont consignés. Peu de points faibles sont à relever, l'application de la directive n'étant pas encore effective.

L'intervenant s'est ensuite penché sur les enjeux et défis liés à l'adoption de la Directive, en soulevant une série de questions concomitantes : Quelles sont les modalités d'accès aux services d'eau autour des barrages ? Comment prévoir des périmètres irrigués autour des barrages pour éviter de concentrer toute la population ? Comment faire en sorte que chaque acteur soit au courant de la directive et puisse contribuer ? Comment faire en sorte que les experts aient des outils pour calculer les pertes ? Quels mécanismes mettre en œuvre pour favoriser le développement local (fonds...) ?

Echanges entre panélistes et participants

L'ensemble des interventions du panel a soulevé de nombreuses questions de la part des participants et des panélistes eux-mêmes, donnant lieu à de riches débats. La présentation de la Directive a notamment suscité un vif intérêt de l'audience désireuse d'obtenir plus de précisions sur ce texte important et ses conséquences concrètes. La présence du maire de Bagré et du 1^{er} adjoint au maire de Bama, deux communes concernées

par un barrage (Bagré et Samendéni), a également permis de nourrir les débats avec des préoccupations concrètes et des échanges d'expériences, les deux barrages étant à des niveaux très différents d'exploitation.



De gauche à droite : Joseph Wethé, Amidou Garané, Etienne Kaboré



Le panel d'experts échangeant avec les participants

Les points ci-dessous peuvent être retenus :

→ **Sur la question du suivi-évaluation de la Directive :**

L'avant-dernier article de la Directive stipule que tous les 5 ans soit effectuée une évaluation. Dans 3 ans, soit la période octroyée par la CEDEAO pour l'application de cette Directive par les Etats, un premier bilan pourra être également fait. En cas de non-respect de la Directive, le Conseil des Ministres de la CEDEAO peut prendre des mesures pour attirer l'attention de l'Etat sur la non mise en œuvre de la directive.

→ **Sur la question de la réparation des préjudices et injustices passés :**

La Directive ne détermine pas de mesures précises pour la réparation des préjudices passés, mais indique seulement qu'il revient à l'Etat de proposer des solutions pour les IH dont la réalisation n'a pas suivi les règles de dédommagement. La réparation ne se fera pas uniquement sous forme d'indemnités, mais des plans de développement local et d'investissement seront également proposés. Au niveau de Bagré, les réparations sont faites aussi sous forme d'aménagements collectifs (école, forages, aménagements de bas-fonds, équipements des pêcheurs).

Certains Etats sont déjà engagés dans un tel processus de réparation, le Ghana ayant par exemple mobilisé près de 500 millions de dollars pour réparer des injustices datant de de la construction du barrage d'Akossombo, il y a plus de 20 ans. Pour ce faire, des financements existent en dehors de la CEDEAO. Pour les cas vieux de 30 ou 40 ans, il est parfois très difficile de retrouver les personnes concernées, aussi les actions de développement local sont-elles privilégiées.

Toutefois, les lignes directrices se sont focalisées jusqu'à présent sur le niveau social, en délaissant le volet environnemental. Il convient donc de mener des audits environnementaux afin de voir si les normes sont respectées et envisager, le cas échéant, des mesures pour faire en sorte qu'elles soient adoptées. Il revient à chaque Etat de gérer cela.

→ **Sur le partage des bénéfices :**

Le partage des bénéfices issus des barrages figure parmi les axes prioritaires de la Directive. Là encore, il revient à chaque Etat de mettre en œuvre des lois ou décrets pour faire appliquer cet aspect. La directive dit ce qu'il faut faire, mais ne dit pas *comment* réparer, ce n'est pas un règlement. Elle laisse la souplesse aux Etats d'adopter leurs propres lois.

→ **Sur le lien entre la Directive et les organismes de bassins :**

Il est vrai que certains organismes de bassin ne fonctionnent pas et pourtant on continue d'en créer (3 nouvelles agences de bassin sont actuellement en cours de création). L'ABV, par exemple, n'a pas de SDAGE, pas de plan directeur, pas de Charte de l'eau, etc. Elle ne peut que difficilement entreprendre des actions

depuis 10 ans. C'est pourquoi la Directive consacre un chapitre entier à ces OB, en stipulant que ces dernières doivent avoir une permanence institutionnelle et une viabilité financière.

Dans le cadre de la Directive, les organismes de bassin visés sont transfrontaliers et ne comprennent pas les agences de l'eau nationales.

Travaux de groupes

Un des objectifs visés par l'atelier était de permettre à tous les acteurs de prendre conscience des enjeux de l'adoption de la Directive et d'initier une gamme d'activités pour mener un plaidoyer et une veille sur le suivi de l'application de cette directive. Les leçons apprises lors de l'atelier

Dans ce sens, deux groupes de travail ont été constitués, selon les catégories d'acteurs – société civile et médias – afin d'approfondir les réflexions et valoriser les connaissances acquises lors de l'atelier.

Les résultats ont été présentés en plénière par les rapporteurs de chaque groupe, discutés et notés².

Concernant le **groupe des OSC**, les activités clés suivantes ont été retenues :

- Organisation d'une séance de restitution des acquis de l'atelier auprès des membres de la structure
- Partage de l'information sur les problématiques relatives à la gestion des barrages lors des activités structurantes de l'organisation (AG, réunions périodiques, conseil municipal, ...)
- Mener des actions de plaidoyer pour que l'application de la Directive soit effective d'ici à 3 ans (délai imposé par la CEDEAO)
- Valoriser les contacts créés lors de l'atelier et travailler de concert avec les médias

Concernant le **groupe des médias**, les activités suivantes ont été retenues :

- Rédaction d'un article ou production d'un reportage sur l'atelier et les enjeux de l'adoption de la Directive
- Disséminer largement les informations sur la Directive via les réseaux sociaux (FB, LinkedIn, Twitter, ...) et le site web du média
- Assurer une veille sur le sujet et relayer les actualités

Ces plans d'actions feront l'objet d'un suivi par l'équipe d'*Eau Vive Internationale*.



Les représentants des médias en travaux de groupes



Les restitutions des travaux de groupe et communiqué final

N.B : pour des raisons organisationnelles, les représentants des communes et des parlementaires ont été intégrés dans le groupe « société civile ».

Au terme des travaux, l'ensemble des activités a fait l'objet d'un **communiqué final** adopté à l'unanimité par les participants³.

² Résultats des travaux de groupe en Annexe 5

³ Voir communiqué final en Annexe 2

Cérémonie de clôture

Le présidium s'est remis en place pour la cérémonie de clôture qui a connu deux interventions, lesquelles ont permis de revenir sur l'enjeu de la présente rencontre.

Mot du Directeur Pays d'Eau Vive Burkina Faso – Dr. Zakari BOURAIMA

Le Directeur Pays d'Eau Vive a particulièrement remercié le député Lankoandé pour son accompagnement et M. Kouaté pour son engagement dans le secteur de l'eau, ainsi que les panélistes et tous les participants à la rencontre. Il a souligné l'importance d'associer la dimension sociale à la dimension technique dans la réalisation des IH.

Mot de clôture du Représentant du Réseau des Parlementaires burkinabè pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement – M. le Député Emmanuel LANKOANDE

Le Député Lankoandé a, à nouveau, exprimé sa joie et le privilège pour le REPHA d'être présent à cette rencontre. Comme il l'a rappelé, le REPHA est né en 2009, mais n'a véritablement commencé ses activités qu'en janvier 2016.

Il a également remercié les panélistes pour leurs communications claires ainsi que les participants dont le sérieux et l'assiduité dans les échanges est de bonne augure pour la suite. Les défis qui restent à relever sont immenses et les espoirs pressants. Le député a donc appelé à unir les efforts pour que cette directive soit connue des populations. Car si les acteurs premiers ne se sentent pas concernés par les textes adoptés, aussi pertinents soient-ils, le risque est de voir ces initiatives se transformer en échec cuisant, a-t-il conclu.



Résultats atteints

La mise en œuvre de cette activité a permis d'atteindre les **résultats** ci-après :

- Les connaissances des médias sur la directive sont renforcées et sa dissémination effective.
- Les connaissances des OSC sur la directive sont renforcées et leur pouvoir de veille accru et planifié quant à l'application effective de la directive.
- La population est sensibilisée sur l'importance de la directive de la CEDEAO et les enjeux de son application au niveau local.

En effet, suite à la rencontre, les médias présents ont produit des articles ou reportages sur l'atelier et son contenu⁴, permettant ainsi d'informer la population sur la Directive. Deux (02) articles sont parus dans la presse écrite et quatre (04) dans la presse en ligne ; un (01) reportage télévisé a été diffusé par la RTB lors du journal

⁴ Voir la liste en Annexe 6

de 20h du 12 septembre 2017 et un reportage est passé sur les ondes de la Radio Nationale dans le journal du 13 septembre 2017. L'ONG *Eau Vive Internationale*, organisatrice de l'atelier, a également partagé un article sur son site internet.

Par ailleurs, la mise en œuvre des plans d'actions par les deux groupes d'acteurs de la société civile et des médias permettra d'accroître le 3^{ème} résultat visé, en assurant un flux régulier d'informations sur le sujet.

Outre ces résultats découlant directement des objectifs que s'était fixée la rencontre, des jalons notoires ont été posés pour une **collaboration entre médias et société civile** dans la conduite conjointe d'actions de plaidoyer et de veille ainsi qu'un **dialogue ouvert avec les parlementaires** chargés de mettre en œuvre cette Directive.

Les travaux de cet atelier ont ainsi permis de formuler quelques **recommandations** à l'endroit des partenaires et des Etats, notamment au Ministère de l'Eau en charge des Infrastructures hydrauliques, afin de s'approprier la directive et de proposer des projets de lois et de réglementation relatifs à la mise en œuvre de la Directive CEDEAO.

Conclusion

L'atelier de sensibilisation et d'information des médias sur la Directive CEDEAO relative aux grandes infrastructures hydrauliques, organisé le 12 septembre 2017 à Ouagadougou, à l'initiative de l'ONG *EVI* et avec le soutien financier de l'UICN, GWI et IIED, a connu un franc succès, avec la participation d'une vingtaine d'OSC et de médias burkinabè, ainsi que de représentants de communes burkinabè et de parlementaires.

L'écho positif a été ressenti chez tous les participants des médias et de la société civile, qui n'étaient pour la plupart pas informés de l'existence de ce texte juridique, ni de ses implications au niveau national et local.

Les maires présents, dont les communes sont concernées par un barrage, en l'occurrence Samendéni et Bagré, ont également pu témoigner de leur expérience concrète, faire part de leurs préoccupations et remarques, ce qui a contribué à l'enrichissement des discussions et illustré la partie théorique. En outre, la participation d'un représentant du REPHA a été largement appréciée par les organisateurs et l'audience car étant gage d'engagement de la part des parlementaires pour assurer une veille au sein même du pouvoir législatif burkinabè.

Cet atelier a ainsi permis de sensibiliser différents collègues d'acteurs à la portée de la Directive, afin qu'à leur tour ils diffusent et vulgarisent le texte auprès des citoyens. La nécessité d'effectuer un suivi de cette Directive a été soulignée par tous, pour aboutir à un développement intégré des bassins versants de la sous-région, promouvant l'équilibre entre progrès socio-économiques, protection de l'environnement et accompagnement social. L'enjeu est de taille et la nécessaire collaboration et complémentarité entre tous les acteurs a été relevée.

Des jalons ont ainsi été posés pour ouvrir une réflexion plus approfondie à même de nourrir les plaidoyers, d'œuvrer pour un changement des comportements et d'alimenter une veille active sur le suivi de l'application de la Directive.

Annexes

1. Liste de présence

N°	NOM / PRENOM	STRUCTURE
1	OUEDRAOGO Firmin W.	Alliance FAS'EAU (MBDHP)
2	KABORE Z. Etienne	BAGREPOLE
3	OUEDRAOGO Roukiattou	SPONG
4	BIHOUN S. Clément	UICN / PACO
5	GARANE Amidou	UO 2
6	BAZIE Grégoire	JED
7	KABORE P. Théophile	Sidwaya Mobile
8	ZONGO Yvette	Lefaso.net
9	SANA Harouna	Radio RTB
10	DOH K. Marc	Sidwaya
11	WETHE Joseph	Programme USAID WA-WASH
12	NIKIEMA Elise Marie	PNJ ODD
13	KOUSSOUBE Banatié Abel	CAJE
14	KONKOBO Poussigo	1 ^{er} adjoint au maire de la commune de Bama
15	LOMPO Mathias	BurkinaDemain.com
16	SANGO D. Edouard	Agribusiness TV
17	YAMEOGO W. Sylviane Aurélie	PNE BF
18	TRAORE Ben Issa	Les Editions « Le pays »
19	ZABSONRE Moussa	Maire de Bagré
20	ADA Philippe	Burkina Info TV
21	LANKOANDE Emmanuel	Député / REPHA / AN
22	KOUATE M. Lamine	Alliance FAS'EAU / CG2E
23	BOURAIMA Zakari	Eau Vive Burkina Faso
24	OUATTARA Obi Julienne	CPF
25	SAWADOGO Ilias	Eau Vive
26	MINOUNGOU Gisèle	Eau Vive

27	OUEDRAOGO Alice	Eau Vive
28	YOHABA Zacharia	SONADEC
29	BAYALA / YANTO Yolande	Eau Vive
30	PEIFFER Charlotte	Direction Générale Eau Vive
31	SANOU Yacine	Direction Générale Eau Vive

2. Communiqué final



Atelier de sensibilisation et d'information des OSC et des médias sur la Directive CEDEAO sur les grands ouvrages hydrauliques

Ouagadougou, 12 septembre 2017

Communiqué final

Il s'est tenu le 12 septembre 2017 à Ouagadougou au Burkina Faso un atelier de sensibilisation et d'information des membres de la société civile et des médias sur la Directive de la CEDEAO relative au développement des grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest. Cet atelier a regroupé une trentaine de participants issus des diverses structures de la société civile et des médias burkinabè. La rencontre a connu par ailleurs la participation de maires des communes de Bagré et de Bama, du représentant du Réseau des parlementaires pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement, ainsi que de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature – Bureau Afrique de l'Ouest et du Centre (UICN-PACO), un des partenaires financiers de la présente rencontre.

Organisé à l'initiative de l'ONG *Eau Vive Internationale*, l'atelier avait pour principal objectif de sensibiliser et d'informer des OSC et des médias du paysage burkinabè, afin de les doter des connaissances leur permettant de jouer leur rôle de relai et de veille pour un plaidoyer actif en vue de l'application de la Directive.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois (03) interventions, à savoir : (i) le mot de bienvenue du Directeur Pays d'*Eau Vive au Burkina Faso*, M. Zakari BOURAIMA ; (ii) l'allocution du représentant des participants, M. Lamine KOUATE ; (iii) et le discours d'ouverture du représentant du Réseau des Parlementaires burkinabè pour l'Eau Potable, l'Hygiène et l'Assainissement (REPHA), M. le Député Emmanuel LANKOANDE. Ces trois interventions ont mis l'accent sur l'importance de l'adoption de la Directive de la CEDEAO pour une gestion concertée et intégrée des ressources en eau autour des ouvrages hydrauliques structurants.

La communication principale de l'atelier a permis d'éclairer les participants sur le processus d'élaboration et d'adoption de la Directive, sur son contenu et ses enjeux aux plans social,

économique et environnemental. Les interventions suivantes ont également permis de partager les expériences et leçons tirées de barrages en Afrique de l'Ouest, et notamment du barrage de Bagré et du Pôle de Croissance de Bagré, l'évolution des études d'impacts environnementales dans la réalisation des barrages, mais aussi les défis liés à la mise en œuvre de la Directive.

En outre, les travaux de groupes ont permis d'identifier un certain nombre d'actions de veille, de plaidoyer et d'informations à mettre en œuvre par la société civile et les journalistes.

A l'issue de la rencontre, les recommandations suivantes ont été formulées :

A l'endroit des Etats :

1. Adopter des lois et décrets afin d'intégrer la Directive dans la législation nationale conformément au délai imparti par la CEDEAO.
2. S'acquitter de leurs cotisations annuelles auprès des organismes de bassin transfrontaliers afin d'assurer la viabilité financière et opérationnelle de ces structures.
3. Veiller au respect et à l'application de la Directive par toutes les parties prenantes concernées.

A l'endroit des partenaires :

1. S'assurer d'une diffusion large des lignes directrices et de la Directive CEDEAO auprès des acteurs pertinents (Etats, OB, PTF, société civile, médias, citoyens, usagers de l'eau, etc.).
2. Organiser une veille citoyenne autour de l'application de la Directive.
3. Encourager le dialogue et les échanges sur la Directive et son suivi via la création d'une liste de diffusion à destination des OSC et médias.
4. Poursuivre le renforcement des connaissances des journalistes et OSC sur la Directive.

Au terme des travaux, les participants remercient vivement les organisateurs, les partenaires techniques et financiers, pour l'intérêt qu'ils ont porté à la présente rencontre.

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso, le 12 septembre 2017

Les participants

3. TDR de l'Atelier de sensibilisation et d'information des médias et des OSC sur la Directive CEDEAO sur les infrastructures hydrauliques

Termes de référence

Initiative de sensibilisation et d'information des médias et de la société civile sur la Directive CEDEAO relative au développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest

Eau Vive Internationale

Contexte et justification

Les grands projets d'infrastructures hydrauliques concernent souvent plusieurs pays et peuvent être sources de conflits, mais ils peuvent également contribuer au développement socio-économique des bassins transfrontaliers si la gestion des ressources en eau fait l'objet d'une approche concertée entre toutes les parties prenantes concernées et que les bénéfices issus de ces ouvrages sont équitablement partagés entre les usagers.

Dans ce sens, dès 2009, la CEDEAO a entrepris, via le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE), un large processus de dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques et la gestion intégrée des ressources en eau qui a réuni l'ensemble des acteurs pertinents du secteur à tous les niveaux (Etat, Organismes de Bassin, usagers de l'eau, société civile ...). Ce processus a abouti en décembre 2011 à l'élaboration et l'adoption des « lignes directrices sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest », composées de 6 axes, 25 recommandations et 77 mesures. Lors de la 78ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO qui s'est tenue à Monrovia (Libéria) les 1^{er} et 2 juin 2017, ces lignes directrices ont été adoptées sous forme de directive cadre, devenant de fait des normes communautaires à force exécutoire.

Cet acte constitue une étape majeure dans la bonne gouvernance des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques structurants dans la sous-région ouest-africaine. Cependant, pour une effectivité sur le terrain, il implique une dissémination et une appropriation par les différents acteurs du niveau national des pays de la CEDEAO. En effet, le contenu de la directive doit être mieux connu pour être appliqué par l'ensemble des parties concernées, au premier rang desquelles se trouvent les acteurs de la société civile, les élus locaux et les populations.

Dans la perspective d'améliorer l'implication des différents acteurs du développement dans les projets – ce qui constitue l'essence même des axes 2 et 3 de la directive –, *Eau Vive Internationale* entend mener des actions d'information et de sensibilisation des organisations de la société civile et des médias, avec l'appui technique et financier de la Global Water Initiative (GWI), afin de s'assurer d'un réel impact de la directive sur les plans sociaux, économiques et environnementaux.

Objectifs

L'objectif principal de l'initiative est de sensibiliser et informer les médias, la société civile et la population sur l'importance de la directive de la CEDEAO sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, afin d'initier une veille citoyenne sur son application.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Renforcer les connaissances des médias sur le contenu de la directive et ses enjeux afin de favoriser sa dissémination auprès du grand public et des décideurs ;
- Renforcer les connaissances des OSC sur le contenu de la directive et ses enjeux afin de contribuer à son application effective grâce au démarrage d'une veille citoyenne de la société civile ;
- Sensibiliser la population sur l'importance de la directive de la CEDEAO et les enjeux de son application.

Résultats attendus

Au terme de l'atelier, les résultats attendus sont les suivants :

- Les connaissances des médias sur la directive sont renforcées et sa dissémination effective.
- Les connaissances des OSC sur la directive sont renforcées et leur pouvoir de veille accru et planifié quant à l'application effective de la directive.
- La population est sensibilisée sur l'importance de la directive de la CEDEAO et les enjeux de son application au niveau local.

Activités menées

Un **atelier de renforcement des connaissances des médias et des OSC** sera organisé sur une journée et portera sur le thème : « L'impact économique, environnemental et social des barrages et les partages des bénéfices qui en découlent : quels changements sont possibles grâce à l'adoption de la Directive CEDEAO relative au développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest ? ».

Cet atelier servira à doter les représentants des OSC et des médias ciblés des connaissances et compétences nécessaires sur le contenu et les enjeux de l'application de la Directive de la CEDEAO pour une bonne gouvernance des ressources en eau.

Il sera modéré par un expert d'*Eau Vive* ayant une bonne connaissance de la directive cadre de la CEDEAO.

L'atelier s'articulera autour de plusieurs séquences :

- Une présentation de la directive, de son contenu et des enjeux de son application ;
- La projection d'animations vidéos illustrant des thèmes de la directive (« Sécuriser les droits fonciers des populations affectées par les barrages en Afrique de l'Ouest » ; « Partager les revenus des grands barrages pour soutenir le développement local » ; « Négocier des accords justes autour de la construction des grands barrages ») ;
- La restitution des conclusions de précédentes rencontres de dissémination des lignes directrices et d'études d'impacts ;
- La présentation d'une étude de cas autour d'un barrage (Bagré) par un représentant de Bagrépôle ;
- La tenue d'un panel qui permettra de débattre des enjeux liés à la construction des grands ouvrages hydrauliques, et notamment des aspects environnementaux et sociaux à prendre en compte dès le début du projet ainsi que des retombées économiques liées au barrage ;
- Des échanges directs et ouverts en plénière entre les participants et les panélistes ;
- L'élaboration d'un plan d'action propre à chaque catégorie d'acteurs, comprenant la définition d'actions de plaidoyer à conduire pour une dissémination large de la directive et une veille stratégique efficace en vue de l'application de la directive. Les leçons apprises lors de l'atelier seront ainsi valorisées dans le cadre des activités menées par les acteurs après ladite activité de sensibilisation.

Les échanges du panel se feront sur la base des principes clés de la directive, des messages issus des précédentes rencontres de dissémination et d'appropriation des lignes directrices (atelier de sensibilisation sur les lignes directrices organisé les 16 et 17 décembre 2013 à Ouagadougou, 3^{ème} rencontre du cadre de concertation des maires organisé à Tenkodogo du 04 au 06 juillet 2017) mais aussi sur les résultats de diverses études menées dernièrement sur l'impact des barrages et leurs bénéfices, telles que l' *Evaluation économique ex-post du barrage de Bagré*, réalisée en 2014, ainsi que d'un partage des bonnes pratiques vécues.

Les discussions mettront l'accent sur les enjeux de l'adoption de la directive en termes d'impacts socio-environnementaux et économiques pour les populations et communes impactées par le développement d'infrastructures hydrauliques.

Un communiqué final reprenant les principales conclusions de l'atelier clôturera la journée.

Couverture médiatique

Afin de disséminer largement l'information au niveau national, de nombreux médias de la presse écrite et en ligne, de la radio et de la télévision seront conviés pour couvrir le panel, la lecture du communiqué final et la cérémonie de clôture. Des correspondants de la presse et télévision étrangères seront également conviés afin de donner une dimension internationale à cet atelier de diffusion de la directive (Africa 24, France 24, TV5 Monde, ...).

Par ailleurs, les journalistes participants à l'atelier seront sollicités pour produire des articles ou reportages sur l'atelier, son objet et déroulé ainsi que sur le contenu.

Date et lieu

L'atelier se tiendra sur une demi-journée le 12 septembre 2017, à Ouagadougou au Pacific Hôtel.

Participants

Le nombre de participants est estimé à 29 personnes, réparti comme suit :

	Désignation	Nombre
	MEDIAS	
Ouagadougou	Presse écrite <i>L'Économiste du Faso</i>	1
	Presse écrite <i>Sidwaya</i>	1
	Presse écrite <i>Le Pays</i>	1
	Journal en ligne <i>lefaso.net</i>	1
	Réseau des Journalistes et Communicateurs pour les Energies et le Développement Durable (JCEDD)	1
	Radio Oméga	1
	Agri-business-TV	1
	Burkina Info	1
	RTB radio	1
	Radio Savane FM	1
	Sous-total médias	10
	ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	
Ouagadougou	Alliance FAS'EAU	2
	Plate-forme Nationale des Jeunes pour les Objectifs du développement Durable au Burkina Faso (PNJ-ODD)	1
	Groupe thématique Eau Potable, Hygiène et Assainissement du SPONG	1
	Cadre d'Action des Juristes de l'Environnement (CAJE)	1
	Partenariat National de l'Eau du Burkina Faso (PNE-BF)	1
	Confédération Paysanne du Faso (CPF)	1
	Réseau des Parlementaires sur l'Eau	1
	REPRESENTANTS DES ZONES AFFECTEES PAR DES BARRAGES	
Zones de Bagré et Samendéni	Mairie de Bagré	1
	Représentant du Bureau exécutif du cadre de concertation des populations affectées par le barrage de Samendéni	1

	Mairie de Bama	1
	Sous-total OSC	11
	ÉQUIPE ORGANISATIONNELLE et PERSONNES RESSOURCES	
Ouagadougou	<i>Panélistes</i>	3
	<i>Eau Vive</i>	5
TOTAL		29

Programme de la journée

Horaires	Activités	Intervenants
08h30-09h00	Accueil et installation des participants	EV
09h00-09h15	Cérémonie d'ouverture de l'atelier	EV, société civile
PANEL		
09h15-09h30	Présentation de la Directive Cadre CEDEAO relative au développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest	Amidou GARANE
09h30-09h50	Projection de 3 animations sur la sécurisation foncière, le partage des bénéfices et la négociation	
09h50-10h15	Interventions : 1. Incidences du barrage de Bagré aux plans social, économique et environnemental : quelles conséquences de l'adoption de la Directive cadre ? 2. Etudes d'impact antérieures : leçons apprises et enjeux de l'adoption de la Directive	- Représentant de Bagrépôle - Joseph WETHE (USAID WA-WASH)
10h15-11h15	Echanges avec la salle	Experts / Participants
11h15-11h30	Pause-café	
TRAVAUX DE GROUPES		
11h30-12h30	Définition de plans d'action propres aux médias et aux OSC comprenant des actions de plaidoyer pour une dissémination large et une application effective de la Directive	Participants
12h30-13h00	Communiqué final et clôture de l'atelier <i>Point presse</i>	
13h00-14h00	Pause déjeuner	

4. Discours d'ouverture du Représentant du Réseau des parlementaires pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement (REPHA/BF) – Député Emmanuel LANKOANDE, chargé de la communication REPHA

Préséance

- **Monsieur le Directeur Pays de l'ONG Eau Vive au BF,**
- **Monsieur le représentant des participants,**
- **Messieurs les représentants des communes présentes,**
- **Chers participantes et participants des ONG et médias,**
- **Chers panélistes,**

Je voudrais, avant tout propos, vous transmettre les salutations fraternelles du Président de l'Assemblée nationale l'honorable député Alassane Balla SANKANDE et celles du Coordonnateur du Réseau de Parlementaires pour l'Eau potable, l'Hygiène et l'Assainissement, qui particulièrement aurait aimé être parmi nous ce matin, mais qui pour des raisons de calendrier, n'a pas pu faire le déplacement.

C'est un honneur et un agréable plaisir pour moi de prendre la parole au nom du Réseau des Parlementaires Burkinabè pour l'Eau Potable, l'Hygiène et l'Assainissement REPHA, à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de l'atelier d'information et de sensibilisation des médias et de la société civile sur la Directive de la CEDEAO relative au développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest.

Mesdames et Messieurs, chers participants,

L'eau est un facteur clé du développement socio-économique de nos pays. Bien que l'Afrique de l'Ouest dispose d'importantes ressources en eau, elle souffre toujours de déficits chroniques, dus en partie à la mauvaise gestion des ressources existantes. Or, si ces dernières sont gérées de manière concertée par toutes les parties prenantes, elles peuvent contribuer au développement durable des communautés riveraines des bassins hydrographiques.

Aussi, l'initiative développée par la CEDEAO notamment l'élaboration des lignes directrices relatives au développement des infrastructures hydrauliques est à saluer largement.

En effet, ces lignes visent à promouvoir les bonnes pratiques dans la conception, la construction et l'exploitation des grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest, pour un partage équitable des bénéfices issus de ces ouvrages.

Au vu de l'importance de ce texte, le REPHA se réjouit d'être associé au présent atelier dont l'objectif principal est d'informer et de sensibiliser les médias et les OSC en vue d'une veille citoyenne sur son application.

Pour notre part, en tant que parlementaires investis sur les questions d'eau, nous marquons tout notre intérêt pour cette directive et veillerons à ce qu'elle soit une réalité dans la législation burkinabè pour une mise en œuvre effective, au plus tard dans un délai de trois ans, comme prévu par les instances de la CEDEAO.

Mesdames et Messieurs, Chers participants,

Je vous encourage à participer activement aux travaux de cet atelier, dont les résultats permettront, à n'en point douter, à l'ensemble des populations d'appréhender les enjeux de la Directive.

Je ne saurai terminer mon propos, sans exprimer, au nom du REPHA et par ricochet de la représentation nationale, nos très vifs remerciements aux organisateurs de cet atelier d'une grande portée pour nos populations, j'ai nommé Eau Vive Internationale et ses partenaires Global Water Initiative (GWI) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Merci pour votre engagement et votre soutien constant sur les problématiques liées à l'eau au Burkina Faso et dans la sous-région.

Sur ce, je déclare solennellement ouvert l'atelier d'information et de sensibilisation des médias et de la société civile placé sous le thème : « L'impact économique, environnemental et social des barrages et les partages des bénéfices qui en découlent : quels changements sont possibles grâce à l'adoption de la Directive CEDEAO relative au développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest ? »

Je vous remercie de votre aimable attention et vous souhaite de fructueux échanges !

5. Plans d'actions des médias et des OSC pour valorisation des acquis de l'atelier

Plan d'action des médias pour valorisation des acquis de l'atelier

Objectif : Sensibiliser et informer le grand public sur la Directive de la CEDEAO au travers des activités quotidiennes

	Actions	Sous-actions	Responsable	Résultats attendus	Echéance
1	Rédaction d'un article ou production d'un reportage sur l'atelier et les enjeux de l'adoption de la Directive	Interview Enquête Compte rendu Micro trottoir Emission interactive Dossier Entretien Magazine	Hommes et femmes de médias présents à l'atelier	Susciter l'attention des gouvernants et des populations	Fin septembre
2	Disséminer largement les informations sur la Directive via les réseaux sociaux (FB, LinkedIn, Twitter, ...) et le site web du média	Une page Facebook pour les hommes et femmes ayant participé à l'atelier	Chaque participant à l'atelier	Large diffusion des informations sur les réseaux sociaux pour plus d'adhésion	Fin septembre
3	Assurer une veille sur le sujet et relayer les actualités	Parution d'un article une fois tous les six mois	Hommes et femmes de médias	Amener les décideurs politiques à appliquer les directives	Une fois tous les six mois

Plan d'action des organisations de la société civile pour valorisation des acquis de l'atelier

Objectif Général : Sensibiliser et informer le grand public sur la Directive de la CEDEAO au travers des activités quotidiennes

	Actions	Sous actions	Responsable
1	Organisation d'une séance de restitution des acquis de l'atelier auprès des membres de la structure	Faire une communication sur la directive à l'attention des Députés au cours d'une session parlementaire	REPHA, SPONG, EVI

2	Partage de l'information sur les problématiques relatives à la gestion des barrages lors des activités structurantes de l'organisation (AG, réunions périodiques, conseil municipal,...)	<ul style="list-style-type: none"> - Traduire la Directive en langue nationale, et la diffuser via des émissions radios, causeries éducatives, etc. - organiser des journées de sensibilisation des populations sur les textes et leur responsabilité dans la bonne gestion des ouvrages ; 	EVI, SPONG
3	Mener des actions de plaidoyer pour que l'application de la Directive soit effective d'ici à 3 ans (délai imposé par la CEDEAO)	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des réseaux d'acteurs pour veiller sur l'application de la Directive - mener des activités de lobbying pour l'adoption des lois et règlements nationaux conformément au délai prévu par la directive - organiser annuelles des activités d'évaluation et d'interpellation sur la Directive 	<p>SPONG, EVI</p> <p>SPONG, EVI</p> <p>EVI, REPHA, autres OSC</p>
3	Valoriser les contacts créés lors de l'atelier et travailler de concert avec les médias	<ul style="list-style-type: none"> - organiser une caravane de presse dans les zones abritant des barrages 	EVI, media

6. Contenus médias produits

MEDIAS	LIENS
RTB	https://www.rtb.bf/2017/09/jt-de-20h-du-12-septembre-2017-avec-nathalie-kaore/ https://www.youtube.com/watch?v=QWUUh5j-7NKc
Lefaso.net	http://lefaso.net/spip.php?article79291
Burkina Demain	https://burkinademain.com/2017/09/11/infrastructures-hydrauliques-eau-vive-et-ses-partenaires-sensibilisent-sur-la-directive-cedeao/ https://burkinademain.com/2017/09/13/directive-cedeao-sur-les-ouvrages-hydrauliquessociete-civile-et-medias-outilles-sengagent-pour-la-mise-en-oeuvre/ https://burkinademain.com/2017/09/13/directive-cedeao-sur-les-ouvrages-hydrauliquessociete-civile-et-medias-outilles-sengagent-pour-la-mise-en-oeuvre/
Sidwaya	14 septembre 2017 N°8488 Page 12 (Annexe 6.1)
Le Pays	18 septembre 2017 N°6431 Page 27 (Annexe 6.2)
Burkina Info	Compte-rendu fait le 12/09/17 à 13h sur la chaîne TV
Agribusiness TV	<i>Reportage en cours de réalisation sur les aspects fonciers et le lien avec la Directive CEDEAO</i>
Radio Nationale	Journal du 13 Septembre 2017
<i>Eau Vive Internationale</i>	http://www.eau-vive.org/fr/burkina-faso/actus/les-medias-et-les-organisations-de-la-societe-civile-s-impregnent-de-la-directive-cedeao-sur-les-grandes-infrastructures-hydrauliques/